



**CFE  
CGC**

NOUVELLE  
CALEDONIE

## CAP SANTÉ

**SAGE-FEMMES,  
MÉDECINS,  
PHARMACIENS ET  
CHIRURGIENS DENTISTES**

### ► TITULAIRES

**Vanessa NICHOLLS**  
(SF - CHT)

**Georges MEDEVIELLE**  
(Médecin - DASS PS)

**Pascale DOMINGUE MENA**  
(Médecin - ASS NC)

**Cécile BLANC-LECERF**  
(SF - PN)

### ► SUPPLÉANTS

**Sarah CHAMBAUDRY**  
(SF - CHT)

**Anne LE MARTELOT**  
(SF - DASS PS)

**Emelie TRUTRONE-CARLIEZ**  
(SF - PN)

**Pascale LAUGA**  
(Pharmacienne - PN)



## ÉLECTIONS CAP



Vote par correspondance :

Du 06 mai au  
14 juin 2024 - 12h00

Vote physique :

13 juin 8h-15h  
14 juin 8h-12h



*N'oubliez pas de  
voter !*



Profession de foi



## Les valeurs et l'engagement des élus UT CFE-CGC NC :

C'est avant tout, une présence active aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) et une étude particulière des dossiers de tous les agents avant chaque CAP.

### Des représentants du personnel qui avec les permanents de l'UT CFE-CGC NC :

- **Défendent en toute équité** les intérêts des agents (titularisation, avancement, promotion au choix, aptitude...);
- Communiquent auprès des agents sur les grandes étapes de leur carrière (avancements, promotions au choix, examens professionnels...) et sur les grands dossiers (refontes statutaires...);
- **Veillent au respect des règles** de recrutement dans la fonction publique ;
- **Répondent** aux questions des différents agents ;
- Assistent les agents auprès des employeurs (difficultés, convocations...);
- Participent aux travaux et sont **force de proposition** ;
- **Contribuent au dialogue social** dans toutes les réunions institutionnelles.

## Durant la précédente mandature, les élus et les représentants de l'UT CFE-CGC NC ont œuvré entre autres pour :

- **Reconnaitre l'implication et l'engagement** des soignants durant la période COVID ;
- **Mettre en place le télétravail** de manière effective ;
- Créer le **dispositif de rupture conventionnelle** dans la fonction publique ;
- **Obtenir une partie de la revalorisation du point d'indice.**

## Bilan 2019-2023

- Position proactive pour lutter contre la pénurie des professionnels de santé ;
- Maintien du dispositif d'intégration des contractuels ;
- Protection face aux violences par la mise en place par le procureur d'une télédéclaration en ligne des violences faites aux soignants ;
- Obtention de la validation des expériences professionnelles et de la prise en compte totale de l'ACC lors de l'intégration ; Passage en catégorie A des manipulateurs radio, kinés, orthoptistes, ergothérapeutes, ...
- Engagement du CHT à donner priorité à la pénibilité du travail des soignants ;
- Mise en place d'un dispositif de protection des agents face aux risques psycho-sociaux (enquêtes, audits, CHSCT) ;
- Amélioration des délais de traitement des accidents du travail (CHT) et maintien du salaire en attente de la commission d'aptitude ;
- Valorisation du dispositif des avancements différenciés avec augmentation du nombre d'agents proposés à la durée minimale ;
- Reconnaissance totale du temps de travail (habillage et transmissions comme temps effectif reconnu).

## Pour cette nouvelle mandature, l'UT CFE-CGC NC s'engage à :

- Améliorer et **moderniser le fonctionnement des CAP** (règlement intérieur, réunion par visio-conférence, valorisation du rôle de l'élu) ;
- **Poursuivre le combat pour la revalorisation du point d'indice** ;
- Participer activement la **pérennité de la Caisse Locale de Retraite** par des mesures efficaces non radicales ;
- **Rajouter un échelon supplémentaire** dans toutes les grilles au vu du décalage de l'âge légal de départ à la retraite ;
- Poursuivre le suivi dans la fonction publique de la **mise en œuvre des mesures d'intégration** sur les postes permanents de la fonction publique et de son attractivité afin d'attirer de nouveaux fonctionnaires.

## Objectifs 2024-2028 Réviser le statut Soignant par l'efficacité économique et la qualité des soins ARIQ (Attirer - Retenir - Impliquer - Qualité)

- **Revaloriser rapidement la grille indiciaire des sages-femmes** ;
- **Reconnaitre les spécificités des professions médicales** ;
- **Favoriser le recrutement et l'intégration des jeunes** professionnels : actualiser les grilles obsolètes ;
- **Fusionner les grilles** médecins généralistes et spécialistes (Séguir de la santé), celle des pharmaciens sur les chirurgiens-dentistes et réviser la durée des échelons ;
- **Respecter l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle** (récupération due, repos hebdomadaire...);
- **Mettre en place une garderie des enfants du personnel** ;
- **Promouvoir une médecine du travail attentive** aux soignants exerçant en milieu hostile et/ou pénible ;
- **Finaliser le temps de travail spécifique aux soignants** (astreinte spécifique, repos de sécurité...);
- **Accompagner la prise en charge des repas** ;
- **Promouvoir la bienveillance et le respect de tous** ;
- **Augmenter la prévention (RPS, TMS, accidents du travail, MP) et la protection** en luttant contre les violences aux agents et particulièrement le personnel féminin ;
- **Innover et valoriser un dispositif de formation professionnelle continue** (déontologique et obligatoire) :
  - Obtenir une meilleure reconnaissance des DESC, DIU, DU dans un plan de formation validé ;
  - Formation : congrès, e-learning, certification, copte temps formation...
- **Inscrire nos métiers sur la liste des métiers pénibles et à risques** avec des avantages concrets (temps de travail, reconnaissance de la pénibilité dont le travail de nuit, retraite et évolution professionnelle) ;
- **Prendre en compte votre vision dans l'attractivité des carrières et l'évolution de vos métiers** ;
- **Reconnaitre l'ancienneté et l'expertise** par la reprise maximale de la VEP ;
- **Valoriser l'engagement** (prime d'assiduité, PEX, avancement différencié) ;
- **Soutenir vos demandes** pour l'amélioration du bien-être au travail et de la qualité de vie et conditions de travail .

“ PRENDRE SOIN DES SOIGNANTS PROTEGE LA SANTE DES PATIENTS ”